



25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60

**ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION
À MADAME SANDRINE JOUINEAU
POUR LES COMMISSIONS D'ATTRIBUTION DES
LOGEMENTS ET D'EXAMEN DE L'OCCUPATION
DES LOGEMENTS (CALEOL)**

DGA Ressources et Relations aux
administrés - VIRA
Numéro : 2026-A-139

LE PRÉSIDENT de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION de GRANDANGOULÊME,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la construction et de l'habitation dont notamment les articles L.441-1 et L.441-2,

Considérant que la Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL) créée dans chaque organisme d'habitations à loyer modéré, est notamment composée du Président de l'établissement public de coopération intercommunale ou de son représentant,

Vu la délibération n°67 du conseil communautaire du 23 avril 2026 portant élection de Monsieur Xavier BONNEFONT en qualité de Président de GrandAngoulême,

Considérant qu'il y a lieu de désigner Madame Sandrine JOUINEAU pour assurer en mes lieu et place la représentation de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême à la Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL des Logements (CALEOL) des bailleurs sociaux du territoire),

ARRETE :

Article 1^{er} : Madame Sandrine JOUINEAU, conseillère communautaire, est désignée pour assurer en mes lieu et place la représentation de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême à la Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL) des bailleurs sociaux du territoire.

Article 2 : Monsieur le directeur général des services de la communauté d'agglomération est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Angoulême, le 20 JUL. 2026

Le Président,

Xavier BONNEFONT

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le 20 JUL. 2026
Publié ou notifié,
Le 20 JUL. 2026